Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable













Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la municipalité de

ARMAGH

Code géographique : 19037

Région administrative : Chaudière-Appalaches (12)

Complété par

Sylvie Vachon le 2 juillet 2025

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de	e l'eau de l'AWWA						
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	Action réalisée.						
Réglementation municipale							
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. Cette action devait être réalisée pour le 1 ^{er} septembre 2021.	Action réalisée.						
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. Cette action devait être réalisée pour le 1 ^{er} septembre 2023.	Action non requise.						
Contrôle actif des pertes	s d'eau						
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.						
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façor préventive.						
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1° septembre 2025.	Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 14 robinets d'arrêt accessibles est facultatif , mais recommandé annuellement de façor préventive.						
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux distribution d'eau potable.						
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux distribution d'eau potable.						
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux distribution d'eau potable.						
Sensibilisation des cito	ovens						
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 3 actions au bilan 2024.						
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2024.						
Installation de compteur	s d'eau						
	Secteur résidentiel						
Si la municipalité dépasse un des objectifs à un bilan subséquent, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et	Installation facultative						
municipaux) et d'un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel sera requise progressivement dans un délai de 3 ans.	Secteur non résidentiel						
programment dance and dotted do 0 direct	Installation facultative						
Relever les compteurs d'eau annuellement .	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année idéalement en début d'année civile.						
Commentaires génér	aux						

Audit de l'eau Résultat 2024 Objectif 2024 Résultats pour le réseau 1 : Armagh Indice de fuites dans les infrastructures : 1,2 ≤ 3,0 Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau! Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par Résultat de validité des données ≥ 50 enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le Pression moyenne du réseau : 42 mètres d'eau réseau de distribution. Résultats pour l'ensemble de la municipalité Résultat 2024 Objectif 2024 Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) : 1.2 ≤ 3.0 Consommation résidentielle estimée 216 L/pers/d ≤ 220 L/pers/d 266 L/pers/d Quantité d'eau distribuée : Évolution annuelle de la consommation résidentielle jetif 2025 pour la municipalité : 220 Évolution de l'IFI et de la pression moyenne ■ IFI → Pression moyenne 2,5 2,0 L/pers/d 1,5 正 1.0 0,5 0,0 Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée Objectif 2025 pour Québec : 458

La municipalité atteint les objectifs de la SQEEP sur l'ensemble de ses réseaux. Félicitation pour votre saine gestion.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP Cartographie, bases de données et rapport annuel

Année

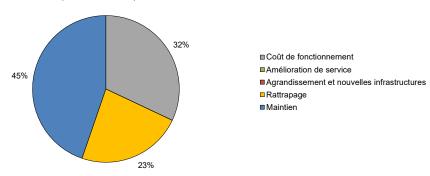
COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	3,49 \$/m³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	4,87 \$/m³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	2,53 \$/m³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 \$/m³
Coût des services d'eau	10,89 \$/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

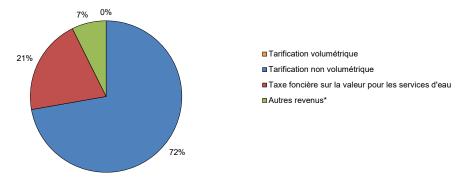


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires	
Tarification volumétrique	0,00 \$/m³	_
Tarification non volumétrique	2,52 \$/m³	
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,71 \$/m³	
Autres revenus*	0,26 \$/m³	* Les autres revenus inclue
Revenus affectés aux services d'eau	3,49 \$/m³	fonctionnement, les excéde fonds réservés pour les ser

*Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le
fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les
fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau

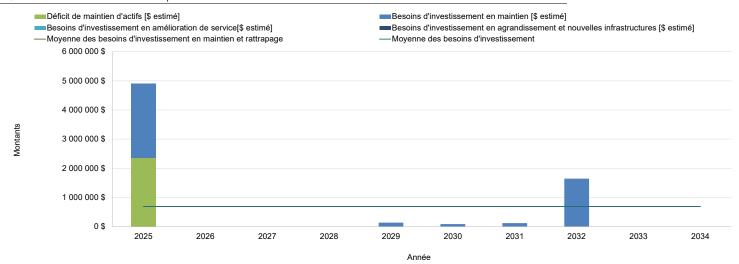


SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2025	2 535 744 \$	2 353 444 \$	0 \$	0\$	4 889 188 \$
2026	0\$		0 \$	0 \$	0 \$
2027	0\$		0 \$	0 \$	0 \$
2028	0\$		0 \$	0 \$	0 \$
2029	139 617 \$		0 \$	0 \$	139 617 \$
2030	90 721 \$		0 \$	0 \$	90 721 \$
2031	120 961 \$		0 \$	0 \$	120 961 \$
2032	1 644 895 \$		0 \$	0 \$	1 644 895 \$
2033					0 \$
2034					0 \$
Total	4 531 937 \$	2 353 444 \$	0 \$	0 \$	6 885 381 \$

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : <u>Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP</u>
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : <u>Site web de la SQEEP</u>